

MÉMORANDUM À LA PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

‘Vers une politique européenne
interrégionale renforcée,
axée sur les territoires
transfrontaliers’

Janvier 2022

SOMMAIRE

1	CONTEXTE GÉNÉRAL	1
2	UNE POLITIQUE EUROPÉENNE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS TRANSFRONTALIÈRES	2
	En matière d'environnement et de développement durable	5
	En matière de développement économique	6
	En matière de numérique	7
	En matière de développement touristique	8
	En matière de mobilité	9
	En matière d'emploi et de formation professionnelle	10
	En matière d'enseignement et d'apprentissage des langues	11
	En matière de soins de santé	12
	En matière de développement culturel	13
	En matière de rencontres de proximité entre élus, de concertation avec la société civile, de l'Europe citoyenne	14
	En matière d'aménagement et de reconversion des postes frontières	16
3	CONCLUSION	17

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Considérant :

- que la France prendra la Présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2022 ;
- qu'une personne sur trois vit dans une zone transfrontalière au sein de l'Union européenne ;
- que si l'on supprimait ne serait-ce que 20 % des obstacles existants, les régions frontalières verraient leur PIB croître de 2 %¹, et cela permettrait la création d'un million d'emplois ;
- que la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027 représente une opportunité pour la coopération territoriale européenne ;
- que la région frontalière entre la France et la Belgique s'étend sur environ 620 km et est marquée par d'importantes différences socio-économiques et territoriales ;
- le règlement européen relatif à la création des groupements européens de coopération territoriale (GECT) (CE 1082/2006 du 5 juillet 2006) ;
- la mise en place des GECT comme étant des instances innovantes et pilotes au sein des 40 frontières internes de l'Union européenne ;
- que le nombre de GECT actuellement et en cours au sein de l'Espace européen se chiffre à 79 ;
- que l'Eurométropole a été le tout premier GECT à être créé dans l'UE (28 janvier 2008) ;
- que la frontière franco-belge comprend 3 GECT dont le GECT de l'« Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai », le GECT « West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'opale » et le GECT du « Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut ».

¹ Politecnico di Milano (2017), « Quantification of the effects of legal and administrative border obstacles in land border regions » ; voir COM (2017) 534 final, p. 6.

2. UNE POLITIQUE EUROPÉENNE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS TRANSFRONTALIÈRES

Aux vues de la crise sanitaire, du Brexit et du réchauffement climatique, pour rencontrer les aspirations légitimes des populations dans les zones transfrontalières au sein de l'Union européenne, pour mieux répondre aux défis sociaux-économiques et environnementaux et pour favoriser les échanges interculturels, un renforcement de la politique européenne interrégionale, plus particulièrement dans le secteur des frontières internes de l'Union européenne s'impose, spécifiquement au niveau NUTS 2 et 3. Une relance efficace de l'action commune dans les territoires concernés est plus que jamais nécessaire.

Tenant compte de la spécificité des zones transfrontalières, souvent périphériques, et pour remédier aux blocages juridico-administratifs qu'elles connaissent en matière de développement, un effort particulier à leur égard est non seulement justifié mais encore de nature à rétablir les équilibres interrégionaux et par conséquent bénéfique au développement harmonieux de l'Union européenne dans son ensemble.

Dans ce contexte, à l'initiative de l'Union européenne et mis en œuvre par les différents niveaux institutionnels des deux pays que sont la France et la Belgique, des groupements européens de coopération territoriale (GECT) ont été créés, précisément avec l'intention de renforcer et d'harmoniser les échanges transfrontaliers. Par conséquent, il y a lieu de reconnaître leur rôle d'interface dans l'élaboration de mesures et d'actions communes, notamment au niveau des NUTS 2 et 3, pour renforcer la dimension locale et l'implication des acteurs locaux qui connaissent les besoins réels dans leurs territoires.

Aussi, à cet effet, la mise en place d'instruments territoriaux tels que l'Integrated Territorial Investment (ITI) dans les zones transfrontalières est fortement recommandée par la Commission européenne.

Qu'à cette fin, la mise en place d'un ou de plusieurs projets pilotes, notamment sur le territoire des GECT « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai », « West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'opale » et « Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut » est à l'ordre du jour.

Que le plan d'action, repris ci-après, peut être recommandé à cet effet et démontre pleinement l'opportunité de cette démarche.

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne est priée de prendre à son compte les principes proposés en faveur d'une politique transfrontalière intra-communautaire et de bien vouloir se faire l'interprète de la région transfrontalière concernée par les trois GECT précités, pour la réalisation, avec l'appui de l'Union européenne, d'actions territoriales intégrées sous la forme de projets pilotes inscrits dans le plan d'action présenté ci-après.



I. EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but de fortifier les bassins de vie transfrontaliers, la donnée transfrontalière constitue un élément indispensable pour le développement durable dans les régions transfrontalières.

À l'heure actuelle, il persiste un déficit de données statistiques transfrontalières. La problématique de la non-pérennité des observations, de la non-actualisation en temps réel des données représente un handicap important dans le développement de la coopération territoriale européenne.

L'actualisation en temps réel de données statistiques transfrontalières doit permettre de mieux qualifier le(s) bassin(s) de vie transfrontalier(s), de capitaliser sur les démarches de connaissances du territoire et de contribuer aux décisions politiques (aide à la décision) ainsi qu'aux acteurs du territoire pour construire des projets.

Afin de faire face aux manquements persistants dans la coordination des données statistiques à une échelle cohérente d'observation transfrontalière, **il est proposé de créer un observatoire transfrontalier, ayant pour mission :**

- **de renforcer les échanges de statistiques transfrontalières de type « TransStat » au travers de la récolte de diverses données telles que la génération en temps réel de données de perspective et prospective du développement durable, comme base de développement d'un politique commune ;**
- **de partager l'expertise et la connaissance de la transversalité des enjeux climatiques dont la biodiversité ;**
- **de communiquer et informer de manière régulière et pédagogique l'ensemble des citoyens du territoire franco-belge quant aux enjeux et défis du changement climatique dans l'écosystème du territoire.**

II. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La région transfrontalière franco-belge se caractérise au niveau économique par sa dimension industrielle et de développement agricole, issue d'une tradition commune, datant de longue date.

Confronté à la globalisation, aux défis climatiques, au Brexit et au développement technologique accéléré, un investissement majeur dans l'économie de la connaissance est plus que jamais à l'ordre du jour.

Dès lors il est proposé :

- **de créer des réseaux de recherche et de développement transfrontaliers réunissant universités, centres de recherche, pôles de compétence et entreprises de pointe en vue de renforcer la recherche appliquée et l'innovation industrielle ; notamment dans les principaux secteurs industriels de l'Eurorégion ;**
- **de favoriser le développement de l'économie circulaire et inclusive par la création d'un centre d'étude et de recherche appliquée transfrontalier à cet effet ;**
- **de développer des mesures d'accompagnement et de soutien à l'établissement de start-ups, de part et d'autre de la frontière.**

III. EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

La région transfrontalière se caractérise par la présence importante d'acteurs dans le domaine du numérique et la crise sanitaire a accentué l'importance de ce secteur tant dans le domaine économique que dans l'ensemble des pans de la vie de tous les jours. Le numérique peut également prendre sa part dans les enjeux liés au développement durable.

Il est important que le maillage puisse se concrétiser par un ensemble d'actions tant au bénéfice des usagers finaux que des entreprises qui voient le jour ou qui grandissent dans ce secteur primordial pour le développement de notre région transfrontalière.

Il est dès lors proposé :

- **de créer des réseaux de recherche et de formations réunissant l'ensemble des acteurs clés des filières numériques de l'Eurorégion ;**
- **de favoriser le développement de l'économie numérique via les incubateurs d'entreprises spécifiquement dédiés à cette filière (start-ups, ...) ;**
- **de favoriser la préservation de l'environnement et l'amélioration du climat grâce au numérique (par nature, insensibles aux frontières) ;**
- **de développer des mesures d'accompagnement et de soutien à l'établissement de start-ups du numérique, de part et d'autre de la frontière tout en organisant leur connexion ;**
- **de développer un centre d'études sur les nouveaux comportements induits par l'usage du numérique (sciences humaines liées à ces changements de comportements) ;**
- **de définir, en fonction des secteurs les plus impactés (santé, cybersécurité, intelligence artificielle,...) une feuille de route pour l'ensemble de l'Eurorégion.**

IV. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La crise du Covid ainsi que les différents confinements qui se sont succédés de part et d'autre de la frontière ont été dramatiques pour le développement de l'ensemble du secteur touristique dans l'Union européenne.

Dans ce contexte, une approche innovante à toutes les échelles doit être mobilisée afin de renforcer l'attractivité, les échanges et la connaissance réciproque de l'histoire commune et du patrimoine dans les régions transfrontalières et de permettre une relance économique de ce secteur qui a particulièrement souffert ces derniers mois suite à la fermeture des frontières de l'Union européenne.

En matière de potentiel touristique, la mobilité douce joue une part importante dans le développement des bassins de vie transfrontaliers. Grâce au soutien de l'Union européenne, le potentiel cyclable touristique du territoire franco-belge a déjà pu se développer au travers de nombreuses initiatives mais cela reste encore insuffisant. Ainsi, dans le prolongement des efforts déjà consentis en la matière, la mobilité douce doit être renforcée sur les territoires transfrontaliers afin de développer leurs potentiels touristiques et de contribuer par ailleurs à l'atteinte des objectifs en matière de neutralité carbone au niveau européen.

Dès lors, en vue de répondre aux enjeux de développement touristique transfrontalier, il est proposé :

- **d'accentuer la coopération entre les services touristiques de part et d'autre de la frontière dans l'optique de poursuivre les efforts de développement de la région transfrontalière en matière économique, innovante, durable et citoyenne. À titre d'exemple, le tourisme mémoriel transfrontalier représente une part significative des retombées économiques en matière de tourisme. Dès lors, il est essentiel de contribuer dans les régions transfrontalières à la reprise de l'ensemble des activités touristiques ou s'y rapportant ;**
- **de renforcer les moyens infrastructurels et le potentiel cyclable touristique et économique en misant sur la mobilité douce transfrontalière, notamment pour le développement d'initiatives tels que le « Carré Bleu » de l'Eurométropole² ;**
- **de développer et de mettre en réseau le potentiel touristique et culturel de nos campagnes, villes et villages transfrontaliers.**

² Extension et renforcement du Carré Bleu, boucle de 90 km de pistes cyclables le long des principaux cours d'eau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (via la constitution d'un réseau cyclable connecté au Carré Bleu).

V. EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Le potentiel de développement de l'usage des transports publics dans les territoires transfrontaliers doit être encore structuré et renforcé (à titre d'exemple actuellement, seuls 5% des trajets transfrontaliers sont faits en transports publics au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai).

Les bassins de vie transfrontaliers devraient être optimisés via les réseaux de mobilité existants et leurs connexions de part et d'autre des frontières internes de l'Union européenne.

Pour les frontaliers et les transfrontaliers, la mise en œuvre d'un véritable réseau de déplacements transfrontaliers (infrastructures, signalétique, logiques tarifaires, communication) permettrait une meilleure fluidité des déplacements ayant des retombées non-négligeables en matière économique et environnementale.

Dans le but de fortifier la mobilité douce sur territoire transfrontalier, il y a lieu de densifier davantage le développement des pistes cyclables transfrontalières et de faire face ainsi aux déficits d'infrastructure et de connexion entre les deux pays.

En matière de transfert modal, la coopération transfrontalière constitue une plus-value économique incontestable. Les zones frontalières, territoires à haut-potentiel logistiques, accueillent une multitude de lieux multimodaux notamment dans le domaine du fret.

En favorisant le 'modal shift', une contribution importante peut être apportée dans le domaine des défis climatiques. L'enjeu du développement du transport multimodal transfrontalier implique qu'il s'intègre à la réalité quotidienne de ces territoires et ce, au travers de réseaux mieux connectés et durables visant à la fluidification des échanges économiques entre la France et la Belgique et, plus largement, avec les partenaires européens.

Il est proposé :

- **de développer, moyennant de nouvelles infrastructures, un transport public transfrontalier cohérent pour une véritable intégration de la zone frontalière dans le bassin de vie/d'emploi et de communiquer et d'informer le potentiel des déplacements en matière de mobilité transfrontalière aux citoyens du territoire ;**
- **de connecter et de développer les liaisons cyclables transfrontalières pour les usages de loisirs ou professionnels entre la France et la Belgique ;**
- **d'organiser la concertation et la coopération entre les acteurs des plateformes multimodales de marchandises du territoire transfrontalier.**

VI. EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La frontière franco-belge se caractérise par un déséquilibre du marché de l'emploi entre les trois régions concernées.

Dès lors, une augmentation de la mobilité professionnelle s'impose non seulement physique mais encore au niveau des compétences requises et de la capacité d'adaptation en fonction de l'accélération de l'évolution technologique et de la numérisation.

Une politique transfrontalière dans le domaine de l'apprentissage et de la formation continue est en outre plus que jamais à l'ordre du jour.

Afin de rencontrer cette priorité économique et sociale, il est proposé de créer un comité de pilotage, comprenant non seulement les agences VDAB, FOREM et Pôle Emploi, mais aussi les représentants des agences intérimaires privés et les principaux organismes de formation professionnels, chargés de définir les orientations et les priorités dans ce domaine et de rédiger **un plan d'action concret prévoyant :**

- **des investissements dans des facilités de formation, notamment en matière d'équipements de pointe ;**
- **des mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans la recherche d'un emploi ou d'une formation transfrontalier, notamment dans les principaux secteurs industriels ;**
- **la création d'un dispositif transfrontalier d'insertion de formation professionnelle et de formation en alternance y impliquant les entreprises et pour les jeunes en quête d'un emploi ;**
- **l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle tout au long de la vie active ;**
- **des propositions de simplification des formalités administratives pour les employeurs détachant des salariés de l'autre côté de la frontière.**

VII. EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Dans le but d'encourager les jeunes dans la découverte des régions transfrontalières, des cultures voisines et de leur offrir un maximum d'opportunités dans leur carrière professionnelle, il est proposé d'élaborer **un programme d'actions visant à stimuler** :

- la participation des jeunes à des formations, des stages et des initiatives culturelles de l'autre côté de la frontière ;
- l'échange entre les établissements scolaires, dès les primaires, notamment en matière de connaissance et d'apprentissage des langues ;
- la coopération entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur des deux côtés de la frontière ;
- la mobilité transfrontalière des étudiants, chercheurs et enseignants.



VIII. EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

Jamais auparavant les soins de santé n'ont occupé une place aussi élevée dans l'agenda politique que depuis l'épidémie mondiale du COVID-19. Dans un même temps, le système des soins de santé est soumis à une pression énorme et rend encore plus évidente la nécessité d'une coopération transfrontalière plus étroite en matière de soins de santé.

La coopération transfrontalière entre la France et la Belgique dans le domaine des soins de santé s'est largement développée ces dernières années. Cette coopération est définie par l'accord-cadre franco-belge sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé en 2005. Faisant suite à cet accord, pas moins de sept Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) ont été créées dans la région frontalière franco-belge. Les ZOAST sont des territoires de santé transfrontaliers dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions d'accès aux soins pour les populations frontalières. Les patients d'une ZOAST ont accès à des traitements ambulatoires et en hospitalisation dans les établissements de soins situés de l'autre côté de la frontière sur laquelle l'accord est d'application.

La crise sanitaire a aussi démontré la fragilité du système. Lorsqu'en raison de la pandémie les frontières ont été fermées temporairement, les possibilités de soins transfrontaliers ont également été drastiquement réduites. C'est pourquoi, dans les situations de crise, il est d'autant plus important de pérenniser et d'intensifier la coopération transfrontalière dans le domaine des soins de santé.

Vu les défis de la coopération transfrontalière en matière de soins de santé, **il est proposé :**

- **de diffuser davantage l'information sur les possibilités de soins de santé transfrontaliers, en particulier auprès des habitants de la région frontalière ;**
- **de renforcer la complémentarité de l'offre médicale de part et d'autre de la frontière ;**
- **d'anticiper et de mieux organiser la gestion des situations de crise; notamment en garantissant l'accessibilité et en augmentant l'échange et l'analyse conjointe de données qui s'y rapportent ;**
- **de stimuler le développement des initiatives sportives et la pratique du sport dans le cadre transfrontalier.**

IX. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Aux origines des programmes INTERREG, la culture a constitué un moteur essentiel dans le développement et le renforcement des liens des populations domiciliées dans les territoires transfrontaliers.

La culture constitue un des outils essentiels au parachèvement de la construction européenne et, à ce titre, la frontière franco-belge connaît une longue tradition d'échanges, qui s'est traduite par une coopération soutenue dans le domaine du tourisme et du patrimoine naturel et culturel.

Dans le cadre d'une économie basée en grande partie sur l'innovation, les ressources cognitives et immatérielles, les dynamiques culturelles contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre de « territoires créatifs » à l'échelle transfrontalière européenne (exemples : Lille 2004 et ses maisons folies transfrontalières, Designregio Kortrijk, ...).

Les retombées économiques de la culture et de la créativité représentent une part significative de la création de richesse, particulièrement dans les territoires transfrontaliers.

Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer et de développer des lieux de festivités culturelles, d'initiatives culturelles, artistiques et civiques dans les territoires transfrontaliers.

Il est proposé :

- **de renforcer les initiatives culturelles dans les territoires transfrontaliers (avec l'appui des programmes européens) comme outils de solidarité et de développement économique ;**
- **de mettre en place des résidences d'artistes transfrontalières (tiers lieux), d'ouvrir les ateliers d'artistes dans le but de permettre aux opérateurs culturels français et belges d'élargir leur zone d'actions, d'inspirer les jeunes dans ce domaine et de sensibiliser le grand public ;**
- **de créer un Atelier culturel transfrontalier qui permettrait aux acteurs professionnels du secteur de se mettre en réseau, de partager leurs connaissances et d'entreprendre des projets en commun.**

X. EN MATIÈRE DE RENCONTRES DE PROXIMITÉ ENTRE ÉLUS, DE CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE L'EUROPE CITOYENNE

La participation citoyenne est un élément clef dans le développement des territoires transfrontaliers. Il est essentiel de poser les conditions de la participation des habitants aux bassins de vie transfrontalier ainsi que via la Société civile.

Les acteurs du terrain sont des sources essentielles dans l'identification des blocages juridico-administratifs liés aux frontières. Un cadre de dialogue renforcé entre les autorités publiques et les "primo utilisateurs" des territoires transfrontaliers peut permettre de répondre aux spécificités à la vie quotidienne des citoyens frontaliers et transfrontaliers. Les GECT et leurs partenaires constituent à ce titre des outils de facilitation permettant de fédérer les forces vives du territoire et susciter le débat sur les enjeux transfrontaliers.

Tout comme il est essentiel de développer des liens entre acteurs publics et citoyens, l'interconnaissance entre les élus de part et d'autre de la frontière nécessite une attention particulière dans la construction des bassins de vie transfrontaliers. Face à la complexité des cadres législatifs et administratifs de part et d'autre de la frontière, les maires et échevins, les députés provinciaux et vice-président départementaux ont exprimé leur souhait de se rencontrer plus régulièrement pour trouver des solutions communes au quotidien de leurs administrés (exemple : les rencontres de proximité organisées par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai).

À l'échelle européenne, un habitant sur trois est domiciliée dans une zone transfrontalière reprise au sein des quarante frontières internes de l'Union européenne. Les bassins de vie transfrontaliers représentent ainsi une part importante dans le développement de la construction européenne.

Toutefois, force est de constater qu'une majorité des citoyens connaisse insuffisamment l'Union européenne et son fonctionnement et qu'elle ne perçoive pas assez son impact dans le quotidien. De cette manière, les territoires transfrontaliers sont des traits d'union entre les régions européennes et représentent des lieux de partage et d'échanges de proximité européens.

Depuis quelques années, de nombreux événements “citoyens” voient le jour et pointent la nécessité de construire un dialogue pérenne avec l’Union européenne (exemple : Espace citoyen de l’Europe piloté par l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai). Ces espaces de dialogue citoyens représentent une force de proposition en faveur de projets s’inscrivant notamment dans la Conférence sur l’Avenir de l’Europe.

Il est proposé :

- **de soutenir l’action de la société civile transfrontalière (type forum de l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai) ainsi que les initiatives citoyennes franco-belges et de multiplier les échanges notamment en matière de sport et de culture transfrontalière ;**
- **de mettre en place les conditions d’un dialogue social transfrontalier (en matière économique) entre les acteurs socio-économiques belges et français et les élus du territoire franco-belge (exemple : rencontres de proximité de l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai) ;**
- **de renforcer les dialogues européens tels que l’Espace Citoyen de l’Europe³ déposé dans le cadre de la Conférence sur l’Avenir de l’Europe ;**
- **de développer des moyens de communication adéquats à l’attention du grand public.**

³ Espace durable et expérimental transfrontalier dont l’objectif est de créer un dialogue direct et pérenne entre 10 personnes des instances européennes et 30 citoyens eurométropolitains.



XI. EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE RECONVERSION DES POSTES FRONTIÈRES

Depuis l'ouverture des frontières dans les années 1990, bon nombre de postes-frontières ont été délaissés.

Aujourd'hui, il y a lieu de leur donner une deuxième vie, non pas comme autant d'obstacles renouvelés, de non-lieux abandonnés à eux-mêmes, mais comme lieux privilégiés de rencontre et d'échange transfrontalier.

Convaincu de la portée symbolique de ces espaces-frontières, de leur position souvent stratégique et de leur potentialité d'accueil, **il est proposé d'élaborer une stratégie de reconversion comprenant :**

- le développement des concepts de « portes transfrontalières » ;
- des investissements infrastructurels d'aménagement en matière de mobilité, de lieux de rencontre et de travail ;
- l'implémentation de services, notamment dans le domaine du tourisme, de l'emploi transfrontalier, de sécurité, ...



3. CONCLUSION

Au moyen de ce mémorandum, la région transfrontalière, représentée par les territoires couverts des GECT précités, veut être l'interprète auprès de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, de 4,5 millions de citoyens, entreprises et organisations. Cela représente un grand espoir pour toutes les régions transfrontalières intra-communautaires : pour le développement, avec l'appui de l'Union européenne, d'une stratégie transfrontalière intégrée au niveau économique mais aussi dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale et culturelle, de la santé et de l'innovation multidisciplinaire.

Pour le GECT EUROMETROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI
Monsieur Jean de Bethune - Président

Pour le GECT WEST-VLAANDEREN/
FLANDRE-DUNKERQUE-CÔTE D'OPALE
Monsieur Patrice Vergriete - Président

Pour le GECT PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT
Monsieur Pierre Wacquier - Président

Contact

Jean de Bethune

Président de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
jean.debethune@west-vlaanderen.be
info@eurometropolis.eu

